

## La déontologie: un sport de haut niveau !

La plateforme déontologique santé Mdeon, actuellement présidée par l'ABSyM, est agréée par arrêtés royaux pour appliquer les dispositions légales qui régulent les interactions entre les professionnels de la santé d'une part et les entreprises pharmaceutiques et de technologies médicales d'autre part.

La plateforme Mdeon a deux missions principales. Elle délivre tout d'abord un [visa préalable](#) aux entreprises qui souhaitent sponsoriser des professionnels de la santé pour participer à des réunions scientifiques ou pour en organiser<sup>1</sup>. Par ailleurs depuis l'année dernière, Mdeon est agréée pour gérer le [Registre public betransparent.be](#) qui publie toutes les primes et avantages octroyés par l'industrie aux professionnels de la santé, organisations de santé et organisations de patients<sup>2</sup>.

Tant le visa préalable que la transparence ont pour objet d'assurer un cadre de qualité concernant l'information et la promotion des médicaments et technologies médicales, et également de veiller à ce que les professionnels de la santé exercent leur art en toute objectivité et indépendance par rapport aux entreprises pharmaceutiques et de technologies médicales.

Ecrit comme ça, cela peut sembler simple. Mais dans la pratique, la déontologie s'apparente plus à du sport qu'à autre chose. Agir de manière déontologique requiert force et rigueur, mais aussi souplesse et capacité d'adaptation, les qualités du sportif professionnel du saut en hauteur ! Il faut oser se lancer, que ce soit pour adopter une position différente de celle d'un pair, ou simplement mettre la barre plus haut.

Dans les relations avec l'industrie, la déontologie implique pour les professionnels de la santé de vérifier que l'hospitalité qui leur est offerte pour participer à une manifestation scientifique, a préalablement obtenu le visa de Mdeon (à vérifier auprès de l'entreprise pharmaceutique ou de technologies médicales qui sponsorise). Ce visa constitue la garantie d'un sponsoring déontologique. La transparence, quant à elle, mérite naturellement le soutien de chaque professionnel du secteur de la santé ; à moins que ce ne soit plutôt chaque professionnel du secteur de la santé qui mérite la transparence ?

« La déontologie, c'est l'âme d'une profession. Plus qu'en connaître les règles, il faut les posséder, en être imbibé. Percevoir ce qui en relève ou non permet à chacun de savoir s'il reste dans sa fonction ou s'il s'en écarte, si ce qu'il s'apprête à faire, ce pour quoi il est sollicité, peut être fait tout en gardant son identité professionnelle. Les règles déontologiques, c'est ce qui marque la limite entre être et agir en médecin, en travailleur social, en psychologue, etc. »<sup>3</sup>.

### Pour plus d'informations:

Stéphanie Brillon (directeur) - T. 0479/725.257 - [sb@mdeon.be](mailto:sb@mdeon.be)



<sup>1</sup> Voir l'article 10, §3 de la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments (disponible sur [www.mdeon.be](http://www.mdeon.be)). Cette obligation de visa préalable s'applique uniquement aux manifestations scientifiques qui se déroulent sur plusieurs jours calendriers consécutifs, y compris l'hospitalité qui y est liée.

<sup>2</sup> Voir le "Sunshine Act" du 18 décembre 2016 et son arrêté d'exécution du 14 juin 2017 (disponibles sur [www.betransparent.be](http://www.betransparent.be)).

<sup>3</sup> L. NOUWYNCK, Procureur Général près la Cour d'Appel de Bruxelles, "Eloge à la déontologie", 18 février 2014.